L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 28 MAI 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

UNE Grocerie à vendre à cause de changement d'affaires. S'adresser à l'ABEILLE.
28 mai—3f

A VENDRE—Pour cause de départ, une grocerie et buvette, situées dans le 2me district et bien achalandées. S'adresser P. O. Box 1950. 28mai—3f

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
13 mai—1mois.

DEMANDES.

ON demande à acheter de vieux meubles acajou. Prix les plus élevés payés pour meubles antiques. S'adresser 131 et 133 rue de Chartres, sous l'hôtel des Etrangers.
9mai—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

LOUISIANA CONSTRUCTION CO. LIMITED vs. LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 11,449—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, trentième jour de juin 1887, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1° L'ilet A borné par les rues Douane et Bienville et les lignes des chemins de fer Louisville Nashville et Morgan et le Sugar Landing, le dit ilet mesurant 121 pieds 2 pouces de face sur les rues Bienville et Douane, 310 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du dit Sugar Landing.

2° L'ilet B borné par les rues Douane et Bienville et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, le dit ilet mesurant 120 pieds de face à la rue Douane, 90 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, 308 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Front, 153 pieds de face à [illegible] et 171 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la ligne du dit chemin de fer.

3° L'ilet C, étant un triangle de terre borné par les rues Bienville, Conti, Front et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, mesurant 64 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Bienville, 274 pieds 0 pouce et 3 lignes sur la rue Front 271 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne des dits chemins de fer, et formant une façade près de l'intersection sur les rues Front et Conti.

3½ L'ilet D borné par les rues Bienville et Conti, la ligne du chemin de fer Louisville et Nashville et le Sugar Landing, mesurant 92 pieds 0 pouces et 3 lignes sur les dites rues Bienville et Conti sur 330 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne des dits chemins de fer et 330 pieds 0 pouce et 2 lignes sur le dit Sugar Landing.

4° L'ilet E borné par les rues Conti, St Louis, Clay et Front, le dit ilet étant pentagonal en forme et mesurant 119 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la rue Conti, 74 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue St Louis, 309 pieds 8 pouces et 7 lignes rue Clay, et quant aux deux côtés sur la rue Front, 134 pieds 0 pouces et 5 lignes sur un des côtés et 194 pieds 2 pouces et 7 lignes sur l'autre côté.

5° Tous les droits, titre et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans de toute sorte et de toute nature aux hangars, constructions, bâtisses et améliorations dans les dits ilets A, B, C, D et E, ainsi qu'il est stipulé dans les ordonnances de ville No 1528, N. S., approuvées le 14 août 1869, et dans l'acte notarié passé par devant W. J. Castel, notaire, le 18 août 1869, entre la dite ville et F. B. Fleitas et autres, le droit comprenant:

1. L'option de prendre les dits hangars et constructions à une moitié de leur valeur estimée au comptant à l'expiration de vingt-cinq ans du 1er novembre 1871, le droit et pouvoir de nommer des estimateurs ainsi qu'il est stipulé dans les dites ordonnances et le contrat fait dans le but de déterminer la dite valeur au comptant estimée.

2. L'option d'étendre le droit d'usage des dits hangars et ilets désignés dans les dites ordonnances et les dits contrats durant quinze années subséquentes au dit 1er novembre 1896.

3. Du droit de remettre pleine possession des dits hangars à la ville après l'expiration des dites quinze années de loyer additionnel.

6. Tous les droits, titre et intérêt de toute sorte et de toute nature de la ville de la Nouvelle-Orléans dans et provenant du dit contrat passé pardevant W. J. Castell, notaire public, et F. B. Fleitas et autres, le 18 août 1869, en vertu de l'ordonnance No 1528, N. S., lequel dit contrat a été transféré au New Orleans Sugar Shed Company, et les termes du dit bail ont été modifiés par l'ordonnance No 4492, N. S., [illegible] le droit de recevoir dans le dit contrat 10 pour cent des recettes brutes annuelles du dit Sugar Shed Company jusqu'au 1er novembre 1896.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 28 mai 1887.
E. B. FLEMANIS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
28 mai—juin 2 9 16 23 30

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epiceries, Epiceries, Vins, Liqueurs.

A. Tamporello vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,318—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 mai 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 30 mai 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, No 199 Chartres, entre les rues St Anne et Dumaine.

Un lot assorti de groceries de fantaisie et autres, vins, liqueurs, etc., conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 mai—27 28 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sophia Quibberman vs. Katharina Neumuller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,096—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI, 28 juin 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré de l'ilet borné par les rues Ste Marie, Religieuses, Rousseau et Félicité, et désigné par le No six, sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, le 31 mai 1847, déposé en le bureau de L. E. Kenny, notaire. Ledit terrain mesure environ vingt-six pieds onze pouces de façade rue Ste Marie, entre les rues Religieuses et Rousseau, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq et demie lignes entre parallèles—mesure américaine.

Deuxièmement—Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges et dépendances qui en font partie, dans le carré d'ilet ci-dessus décrit et mesurant environ sept pieds dix pouces et six lignes plus ou moins, de façade rue Rousseau, entre les rues Félicité et Ste Marie, sur une profondeur d'environ cinquante-trois pieds trois pouces sept lignes, plus ou moins, et est contigu dans le fond au terrain premièrement décrit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—27 juin 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. T. Lawler vs Paul Doulut et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,982—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, réclamations, intérêts des défendeurs M. P. Doulut et Paul Doulut à une certaine réclamation contre l'Etat de la Louisiane, procès No 20,539 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orleans.
24 mai—24 28—juin 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Rousset & Bro. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,497—En vertu d'un ordre de vente en date du 16 mai 1887 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes à recevoir, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orleans.
18mai—18 21 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. Jacquet vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,913—En vertu d'un ordre de vente daté 16 mai 1887 à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville SAMEDI 28 mai 1887, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de comptes à recevoir, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18mai—18 21 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Gresham vs Anna Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,714—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro un de l'ilet 104, compris entre les rues Bons Enfants, Espagne, Washington et Morales et mesurant au pied américain trente-trois pieds neuf pouces et sept lignes de face à la rue Bons Enfants sur une profondeur de cent cinq pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Washington.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4, 11, 18, 25, 28.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public. Sa création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois Juin et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 14 JUIN 1887.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5.00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000......	100,000
1 Lot de	50,000......	50,000
1 Lot de	25,000......	25,000
2 Lots de	10,000......	20,000
5 Lots de	5,000......	25,000
25 Lots de	1,000......	25,000
100 Lots de	500......	50,000
200 Lots de	300......	60,000
500 Lots de	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit......	$50,000
100 Lots de $300......	30,000
100 Lots de $200......	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit......	$100,000
1,000 Lots de $100......	100,000
3,136 Lots se montant à......	$1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT

MAGNIFIQUE PLACEMENT.

Résidence à étage rue Dauphine, désignée par le No 67.

Trois résidences en briques, à étage, à l'encoignure des rues Conti et Bourbon, désignées par les Nos 73, 75 et 77, faisant face à la rue Bourbon.

Aussi, la résidence voisine en briques, à étage, faisant face à la rue Conti, désignée par le No 91.

Vente positive pour le compte d'un propriétaire absent.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 11 juin 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins—

Quatre lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Conti et St-Louis, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4.

Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 16 pieds 8 pouces de face à la rue Bourbon, sur 76 pieds de profondeur. Sur chacun des susdits lots Nos 1, 2 et 3, il se trouve une résidence en briques, à étage, ayant chacune au rez-de-chaussée un vestibule et deux chambres; à l'étage supérieur, deux chambres à coucher et balcon sur la rue, dans la cour et attenant aux maisons principales une bâtisse en briques, à étage, ayant plusieurs chambres, cour dallée, lieux d'aisance, etc.

Un autre lot de terre dans le même ilet et contigu aux propriétés ci-dessus décrites, désigné par le No 4, mesurant 23 pieds 1 pouce de face à la rue Conti, sur 60 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques, à étage, contenant quatre chambres et attenant à la maison une cuisine à étage, ayant plusieurs chambres, cour briquetée, hydrant, etc., etc.

Les lots Nos 1, 2 et 3 sont vendus avec le privilège d'une allée commune donnant sur la rue Conti et pour le privilège exclusif des dits lots.

Le lot No 1, formant l'encoignure, est loué à bail à M. Emile Garreau jusqu'au 30 septembre 1887, à raison de $50 par mois.

La propriété No 75 rue Bourbon est louée à bail à M. Pierre Deffey, jusqu'au 30 septembre 1889, à raison de $30 par mois.

La propriété No 77 rue Bourbon est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1887, à raison de $30 par mois.

Le lot No 4 fait face à la rue Conti et désigné par le No 91 est loué $25 par mois.

Un lot de terre situé dans le même district, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Conti, lequel lot de terre mesure 19 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Dauphine, sur 159 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur.

Ensemble une jolie résidence en briques à étage, parfaitement finie avec toutes les dépendances en briques attenant à la maison principale. Cour dallée, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Cette propriété est vendue sujette à un bail à raison de $40 par mois jusqu'au 30 avril 1888.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Les propriétés ci-dessus décrites sont en parfait état, et les capitalistes à la recherche d'un bon placement sont priés de ne pas manquer cette occasion, attendu que la vente aura lieu sans aucune réserve étant effectuée pour le compte d'un propriétaire absent, résidant en Europe.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'achat, les taxes pour l'année 1887.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé des acquéreurs.
28 mai—22—juin 4 au 11.

VENTE FORCÉE

De la Vacherie de M. Dominique Courtade.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 2 juin 1887, il sera vendu à 11 heures du matin, rue White, entre Dumaine et Ste Anne—

La vacherie de M. Jean Sabatier, comprenant

12 belles vaches laitières, onze desquelles sont fraîches au lait, plusieurs avec leurs veaux.

1 cheval, 1 bonne jument, une charrette à lait et tous les ustensiles de la vacherie. La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant et au-dessus de $50, deux mois de crédit en billets titrés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 28mai—

VACHES LAITIÈRES.

Succession de Henry Carrière.

Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,358.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI 6 juin 1887 il sera vendu, à midi, à l'encoignure des rues Dryades et Berlin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 23 mai 1887—

28 vaches laitières, 2 chevaux, 1 taureau, 1 charrette à lait, 2 charrettes à provision, 1 charrette à main, 1 lot harnais, les bidons et ustensiles de la vacherie.
26 mai—28 31—1 juin

Jolie résidence en briques à étage rue Dauphine No 191 entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Louis Kerr.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,973.

SAMEDI 2 juillet 1887 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 24 mai 1887—

La propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et Ste Anne, Lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 128 pieds 7 pouces de profondeur. Ensemble une jolie résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée un grand vestibule, salon double avec porte à coulisse et deux belles chambres en marbre, au-dessus quatre chambres à coucher, galeries devant et derrière. Une autre bâtisse en briques à étage ayant cinq chambres, hydrant, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets, portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage. Honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent et le transfert de la police.

L'acquéreur paiera en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1887.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé du l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire.
28 mai—28—juin 4 11 18 25 juillet 2

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Antonio Tamporello vs ses créanciers—No 21,318—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Antonio Tamporello soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, LUNDI 27me jour de juin 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toute affaire qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues; que [illegible] Esq., avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire et que le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans prenne possession du stock ci-dessus abandonné.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Deputé Greffier.
27mai—3f en 30j

H. D. Engelmann vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,614—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. J. Kane, syndic, présenté et tiré dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
25 mai—25 29 Juin Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,930—Division "B"—Eugène Fonlon vs ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se réunir au bureau de Michel V. Dejan, notaire, en cette ville, No 20 rue Carondelet, le [illegible] jour de juin 1887 à 10 heures A. M. dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Il est de plus ordonné que Anatole A. Ker Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 25 avril 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
26av— Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Reed & Smith et F. M. Smith membre de la dite raison sociale, vs. leurs créanciers—No 21,218—Division—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-dessus dans cette affaire et le compte et les tableaux y annexés, et les affidavits les accompagnant et la Cour étant satisfaite que le débiteur pétitionnant a rempli toutes les formalités requises par la loi, la cession de tous les biens du dit Fred. M. Smith et de la dite raison sociale de Reed & Smith est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de la dite raison sociale, et une réunion des créanciers de la dite raison sociale de Reed & Smith et du dit Fred. M. Smith est par le présent ordonnée pour être convoquée le 27me jour de juin A. D. 1887, pardevant Alphonse V. Phillips, notaire, à 11 heures A. M., pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite raison sociale et du dit Fred. M. Smith soient suspendues.

Il est de plus ordonné que la dite réunion de créanciers soit autorisée et aura le pouvoir de fixer les termes de vente de la propriété, droits, crédits et effets du débiteur, et pour déterminer si le syndic nommé à la dite réunion devra donner caution. Il est de plus ordonné que Anatole Brieugne, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, le 17 mai 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. François Clos vs ses Créanciers—No 21,125—Division A. Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire, François Clos, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant R. C. Stockton, notaire en cette ville, à son bureau No 6 rue Carondelet le SAMEDI, 11ème jour de juin 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; que Henry P. Dart, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 7 mai 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 mai—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Deux ilets de terre situés à Alger et un banc à l'Eglise du Christ.

Vente de syndic.

James A. Renshaw vs. ses créanciers.

No 20,268—Cour Civile de District—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juillet 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mai 1887—

1° Un banc à l'église du Christ.

2° Un ilet de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, renfermé par les Avenues Pacific, Atlantic et les rues De Armas et Decatur et mesurant 322 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux Avenues Atlantic et Pacific, 247 pieds 4 pouces de face aux rues De Armas et Decatur.

3° Un ilet de terre situé dans le même District, renfermé par les Avenues Pacific, Elmire, les rues Decatur et Newton, lequel ilet de terre mesure 322 pieds 3 pouces 2 lignes de face à l'Avenue Pacific et à la rue Elmire, 247 pieds 4 pouces de face aux rues Decatur et Newton.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes pour l'année 1887.
28mai—28—4,11,18,25—2juil.

Résidence à étage rue Liberté No 414 près du Marché Keller

Résidence à étage sur la rue Claiborne, près de la rue Esplanade, No 286.

Plusieurs Maisons à deux corps de logis rue Claiborne Nos 282, 288 et 290, contiguës au lot ci-dessus.

Magnifique terrain, dans un bon voisinage, formant encoignure aux rues Galvez et Kerlerec.

Un ilet de terre faisant face à la rue du Canal.

Terrains vacants dans le Second, Troisième Districts et dans la ville de Carrollton.

Succession de Robert Joseph Ker.

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 11 juin 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 mai 1887—

Les actions et propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:—

— Actions. —

Trois actions de $100 chacune du chemin de fer New Orleans & Northeastern.

— Propriétés Foncières. —

PREMIER DISTRICT.

1° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3 dans l'ilet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, lesquels lots de terre mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Liberté sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison à étage divisée entre quatre corps de logis, et chaque corps de logis contenant deux chambres et galerie devant, dans la cour deux bâtisses séparées chacune contenant quatre chambres, cinq citernes, lieux d'aisance, etc., le tout loué $32 par mois. Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

2° Quatre lots de terre contigus situés dans le Second District de cette ville désignés par les lettres A, B, C et D dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou.

Le lot A, mesure 72 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne, 18 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 74 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison ayant deux chambres, cuisine, etc., désignée par le numéro municipal 282 rue Claiborne.

3° Le lot B mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne sur 125 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison à étage ayant au rez-de-chaussée corridor, vestibule, salon double avec porte à coulisse, salle à manger et trois chambres à coucher à l'étage supérieur. Dans la cour une bâtisse de deux chambres, citernes, lieux d'aisance, hangar, etc., etc. No municipal 286 rue Claiborne.

4° Le lot C mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne sur 123 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison double divisée [illegible] avant six chambres, une autre bâtisse attenant à la maison principale de quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

Numéro municipal No 288 rue Claiborne, loué $24 par mois.

5° Le lot D mesure 36 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne sur 123 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison de quatre chambres, une autre bâtisse dans la cour, quatre chambres, deux citernes, hangars, lieux d'aisance, etc. Numéro municipal 290. Le tout divisé en deux locations louées $20 par mois. Toutes les dimensions ci-dessus sont plus ou moins.

6° Un ilet de terre divisé en 26 lots, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Douane, Clarke et l'avenue Hagan, lequel ilet de terre mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue du Canal, même façade à la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à l'avenue Hagan et la même façade à la rue Clarke.

7° Deux lots de terre situés dans le même district, faubourg Jackson, désignés par les Nos 10 et 11, lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Louis entre les rues Olympia et St Patrick sur 111 pieds 5 pouces de profondeur et borné par la rue Conti.

8° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'ilet compris entre les rues David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton.

Lesquels lots de terre mesurent comme suit, savoir:

Les lots Nos 1 et 10, 34 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton, les lots Nos 2 à 9, 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et tous les susdits lots ont 120 pieds de profondeur; et les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Toulouse sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, et le lot No 16, 35 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue David sur 120 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St Pierre.

9° Dix certains lots de terre situés dans le même District, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 21 et 22 dans l'ilet compris entre les rues Toulouse, Tonti, Bienville et Conti. Les lots mesurent savoir: Le lot No 6 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Conti sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur. Les lots Nos 7 et 8 chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Conti sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur.

Le lot No 8 formant encoignure aux rues Conti et Tchoupitoulas.

Les lots Nos 9, 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 135 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez et mesure 31 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur et face à la rue Cortez.

Les lots Nos 20, 21 et 22, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Cortez sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

TROISIEME DISTRICT.

10° Six lots de terre contigus situés dans le Troisième district, désignés dans l'ilet renfermé par les rues [illegible], John, Kerlerec et Columbus, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F et mesurant comme suit, savoir:

Le lot A forme l'encoignure des rues Galvez et Kerlerec, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez, sur 99 pieds de profondeur et face à la rue Kerlerec.

Les lots B, C, D mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez sur 99 pieds de profondeur.

Le lot E 32 pieds de face à la rue Galvez, sur 163 pieds de profondeur.

Le lot F 32 pieds de face à la rue Galvez, sur 99 pieds de profondeur. Le tout plus ou moins.

11° Un lot de terre de forme triangulaire situé dans le même district, désigné par le No 3, dans l'ilet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, lequel lot de terre mesure 223 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 82 pieds 8 pouces 3 lignes du côté du No 2 et 237 pieds 4 pouces 7 lignes sur l'autre côté du triangle.

12° Un lot de terre situé dans le même district, désigné par le No 2 dans l'ilet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, mesurant 57 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave 39 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur de 96 pieds 5 pouces 6 lignes sur le côté du lot No 1 et 82 pieds 2 pouces 3 lignes du côté du lot No 3.

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

13° Douze lots de terre situés dans la ville de Carrollton faisant maintenant partie de la Nouvelle Orléans désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 20, 21, 22, 23 et 24 dans l'ilet No 18, renfermé par les rues de la Levée, Anne, Adams et Hillary, les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Anne sur 100 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure aux rues Adams et Anne.

Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Adams sur 137 pieds 6 pouces de profondeur; le lot No 21 forme l'encoignure des rues Levée et Adams et mesure 80 pieds 1 pouce de face à la rue Levée, 68 pieds sur la ligne de division du lot No 23 et 101 pieds sur la ligne de division du lot No 12.

Le lot No 23, 30 pieds de face à la rue de la Levée, sur 68 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 24, 94 pieds sur la ligne de division du lot No 22 et 40 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22, 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 21, 94 pieds sur la ligne de division du lot 23, 19 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne de division du lot No 13 et 17 pieds sur la ligne de division du lot No 14, et les lots Nos 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses de sécurité d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1887.

Actes de ventes pardevant Henry E. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant des adjudications sera exigé comptant sur les lieux.
7 mai—7,14,21,28—juin 4,11

Résidence sur la rue Deléry, faisant face aux Casernes des Etats-Unis.

Succession de Pierre Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,030.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 18 juin 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 4 mai 1887—

Trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 82 renfermé par les rues Deléry, Tricou, Delaronde et Bienvenu, désignés par les Nos 2, 3 et 4.

1° Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Deléry, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur; le lot No 4 mesure 30 pieds de face à la rue Deléry, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur; ensemble une grande résidence en bois retirée de la rue ayant plusieurs chambres et galerie sur le devant, cuisine, citerne, latrines, etc.; jardin sur le devant et arbres à ombrages.

2° Un autre lot de terre situé dans le même ilet, désigné par le No 19, mesurant 30 pieds de face à la rue Delaronde, sur 123 pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant R. C. Stockton, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication.
17 mai—17 21 28—juin 4 11 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence en bois à deux étages No 64 rue Jackson, entre Fulton et Rousseau.

Succession de Mme S. D. Bobb.

No 15,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 15 avril 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:—

La maison de résidence en bois, à deux étages No 64 rue Jackson dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Philippe, Fulton et Rousseau; voici la description du terrain:

1° Le terrain No 12 du dit carré mesure 31 pieds 5 pouces 4 lignes de façade, rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un morceau de terre adjacent au premier, à l'arrière et mesurant 63 pieds 4 pouces à l'arrière du dit terrain No 12 et d'une autre propriété (étant une portion du terrain désigné par le No 16) sur une profondeur égale et entre lignes parallèles, de 39 pieds 9 pouces et 4 lignes.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant en sus de son adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1887; et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire.
18 mai—18, 28—juin 4, 11, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de coin pour épicerie,

à l'encoignure des rues Lafayette et Howard, et le cottage adjacent près du dépôt du chemin de fer Valley.

Interdiction de Mme Mary Hart.

Nos. 19,643—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mai 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Perilliat, Howard et Freret, plus amplement décrite comme suit, à savoir:

1° Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Lafayette, Howard et Perilliat, et mesure 21 pieds de face à la rue Lafayette, 21 pieds 6 pouces de face à la rue Perilliat, 126 pieds de profondeur et de face à la rue Howard et 123 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 2.

Les améliorations de l'encoignure comprennent une épicerie à un étage, avec une bâtisse dans le fond à deux étages et un cottage double à un étage connu par le No 214 rue Howard.

2° Un cottage à un étage No 306 rue Lafayette. Le terrain mesure 17 pieds 9 pouces de face à la rue Lafayette, 16 pieds 6 pouces de face à la rue Perilliat, 118 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3 et a peu près 117 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, garanti par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles en 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant James Fahey, notaire.
22 mai—22 28—juin 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Maison de résidence et magasin double au coin nord est des rues Carondelet et Huitième.

Vente de crédit à l'encan.

Succession de John Canty.

No 20,766—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 26 avril 1887 il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le magasin double à un étage, en bois avec maison de résidence dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Septième et Huitième. Le terrain comprend tout le terrain No 11 et une partie du terrain contigu No 10. Il mesure 37 pieds 3 pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur et façade rue Carondelet de 114 pieds 4 pouces, et du côté le plus proche de la rue St Charles, il aura une profondeur de 22 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle avec la rue Huitième, de là à une quatrième profondeur de 32 pieds jusqu'à une ligne intérieure qui a une largeur de 60 pieds. Le terrain fait aussi face à la rue Carondelet et Huitième.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, garanti par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues en 1887 et faisant un dépôt de 10 pour cent, comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Andrew Hero Jne, aux frais de l'acquéreur.
27 av—7 mai—7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie Lee Forsyth, épouse de John W. Black, et John W. Black et autres vs les Mineurs Charles Henry, Arthur Carr et Lilien Adair Simpson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 20,894.

Vente pour opérer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—Le MARDI 28 juin 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le [illegible] 1887 et signé le 20 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Covington landing ou Delord, Remparts, Franklin et Euphrosine, et désigné par le No 326. Il mesure 30 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord sur 208 pieds du côté le plus rapproché de la rue Remparts et 205 pieds de l'autre côté.

2° Un autre terrain et les améliorations qui s'y trouvent même district et carré d'ilet, désigné par le No 326 et mesurant 30 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur 205 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Remparts, et 202 pieds de l'autre côté, mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, souscrits par eux à leurs propres ordres et endossés par eux, ou s'ils le veulent divisés en coupons, ou le requérant, et datés du jour de l'adjudication et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'au paiement final. Les actes de vente contiendront toutes les clauses usuelles de garantie, celle aussi de non aliénation, honoraires d'avocat à 5 pour cent du montant de la vente assurés en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie capital et intérêt. Les bâtisses devront être toujours assurées contre l'incendie jusqu'au paiement des billets et la police d'assurance transférée et livrée aux détenteurs des dits billets, autre garantie du paiement des billets. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887 et un dépôt de dix pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27 juin 3 11 18 25 au 28

Succession de Delia Dullanty, femme décédée de Henry W. Pfefler.

No 21,081—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mai 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un quart d'ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de cette ville, désigné comme ilet No 42, borné par l'avenue Broadway, les rues Chestnut, Esther et Wall, étant cette portion faisant face aux rues Broadway et Esther mesurant 120 pieds de face à la rue Esther sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Broadway.

Conditions. $1,400 comptant et la balance à un an de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles, l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues durant 1887 et sera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
25 mai—25 28—juin 4, 11, 18, 25—juil 2

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence en bois, à deux étages, avec porte cochère,

Cleveland Avenue, adjacente à la demeure et au magasin du Dr Lalmant, au coin des rues Gasquet et Claiborne.

Succession de Michael Duffy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,015.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un ordre signé le 16 mai 1887, et à un ordre supplémentaire en date du 20 mai 1887, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile du District, paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La maison de résidence en bois à deux étages désignée par le No 109 rue Gasquet, dans le carré d'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, aujourd'hui Avenue Cleveland, Claiborne et Robertson. Ledit terrain mesure 25 pieds 6 pouces et 94/00 d'une ligne de façade rue Gasquet, aujourd'hui Cleveland Avenue, sur 106 pieds 90/00 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant. Sa situation centrale et admirable la rend convenable comme résidence ou pour le commerce à cause de sa proximité au marché Claiborne, aux écoles, églises, chemins de fer urbains.

Conditions—1/2 ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit de un et deux ans, payable en billets spécialement garantis par lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant MM. Woulfe & Benson, notaires, aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24,28—juin 4,11,18,25

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage élevé et grands terrains.

No. 335 rue Chestnut, entre l'avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Succession de Henry F. Mequier.

No. 20,459—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1887, et d'un ordre subséquent amendant le même, daté 3 mai 1887, il sera vendu la propriété ci après décrite à savoir—

Un cottage en bois à un étage, avec mansarde, No 335 rue Chesnut, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Coliseum, Delachaise et l'Avenue de la Louisiane, le terrain est composé du tout des trois lots Nos 17, 18 et 19 et à 24 pieds de face du lot No 16, mesurant ensemble 120 pieds de face à la rue Chesnut, 129 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée de la rue à une grande galerie devant et large corridor dans le centre, et un terrain avec jardin. Cette propriété touche à la résidence de J. B. Woods, est près de celles de MM. Miller et Rice, et peut être visitée avec une carte.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le paiement différé s'il y a, en versements égaux représentés par deux billets à ordre tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables à un et deux ans respectivement à partir du jour de la vente et portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; l'acquéreur s'engageant à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour obtenir le paiement des dits billets ou une partie, devra assurer la propriété et transférer la police d'assurance aux porteurs des dits billets. L'intérêt et les honoraires d'avocat et l'exécution de toutes les obligations de l'acheteur seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque spécial sur la propriété vendue et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis par l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 mai—4,7,14,21,28—juin 4

PAR SPEAR & ESCOFFIER,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison élégante et complète No 221 Chemin du Bayou, entre les rues Marais et Trémé, près de l'Eglise de St-Augustin.

Succession de Mme Margaret Karcher, épouse décédée de Nicholas Kuntz.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier B No. 18,744.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux 16 rue Royale—SAMEDI 18 juin à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magasin, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 13 mai 1887 pour le compte de la susdite succession—

Un vaste terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Chemin du Bayou, Barracks, Marais et Tremé, mesurant 63 pieds 1 pouces 7 lignes de façade sur le Chemin du Bayou sur 152 pieds 11 pouces 5 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue des Marais, et 145 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur du côté de la rue Trémé, de la rue Chemin du Bayou à la limite de la profondeur du dit terrain, puis sur une ligne vers la rue Marais 12 pieds 6 pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Chemin du Bayou 1 pied, de là sur une ligne s'étendant vers la rue des Marais et allant aboutir au dit terrain sur le côté de la rue des Marais 51 pieds 4 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent la résidence élégante connue par le No 221 Chemin du Bayon et ayant une grande galerie devant et derrière, corridor au centre, salons doubles avec portes à coulisse, deux chambres à coucher et une grande salle à manger sur toute la largeur de la bâtisse, avec office et deux grandes chambres à coucher et cabinets dans l'attique, gaz dans toute la maison.

Une cuisine en brique à deux étages, couverte en ardoises avant une chambre au premier étage et deux chambres à coucher avec cuisine sur le côté, au second étage; aussi une autre bâtisse à un étage contenant une grande chambre pour le[illegible] chambre pour chauffeur et buanderie; aussi de [illegible] et une nouvelle citerne de 1000 gallons, hydrant.

La façade et le côté sont ornés de plates bandes, un grand nombre d'arbres et plantes d'ornements. Les allées sont pavées en briques ainsi que la grande cour qui se trouve entre la bâtisse principale et celle du fond.

Termes et conditions—Un tiers comptant au Bureau ou au jour de la vente un tiers à un an du jour de la vente, la balance à deux ans en billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et garantis par l'hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété avec les stipulations d'accord à 10 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des billets ci-dessus, assurance de la propriété pour le montant des billets transférés, honoraires des billets jusqu'à parfait paiement, avec clause de non aliénation.

Acte de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel devra en outre acquitter les frais de ville et d'Etat pour l'année 1887.
14 mai—14 21 28 mai 4 11 18 juin

Résidence confortable No. 227 rue Dumaine, entre Villeré et Marais, une bâtisse en bois à deux étages.

Succession de James D. Coquet.

No. 12,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 4 juin 1887 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 avril 1887 pour le compte de la succession—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Marais, St Philippe et Villeré, mesurant 32 pieds 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, désigné par la lettre B sur un plan d'Arthur de Armas, voyer en date du 5 août 1886.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, avec façade de la rue Dumaine désignée par le numéro municipal 227, au rez-de-chaussée un salon double à arche, salle à manger, deux cabinets et grand corridor, et trois chambres et corridor sur le premier étage.

Aussi une cuisine en bois à un étage ayant 4 chambres, 2 caves, gaz partout dans la maison, citernes, hydrant, une cour dallée et pavée et les dépendances ordinaires.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur tiré par lui et à son propre ordre et par lui endossés portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et garanti par le privilège et l'hypothèque spéciale du vendeur sur la propriété vendue. Les honoraires d'avocats en cas de procès seront fixés à 5 pour cent; la propriété doit être assurée pour le montant et jusqu'au paiement final des dits billets et la police transférée au vendeur comme garantie, la prime d'assurance doit être payée pour le terme non expiré de la police; les taxes de 1887 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication; dix pour cent sur le montant doivent être déposés avec l'encanteur au moment de son adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mai—3 7 14 21 28—4 juin

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété améliorée dans le Premier district.

Succession d'Auguste Gautier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,970—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887 à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 21 avril 1887, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Robin et Terpsichore, désigné par la lettre "B" sur un plan dressé par Arthur de Armas, député voyer de cette ville, le 26ème jour de juin 1887, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Camp, et la même mesure dans le fond, sur une profondeur de 121 pieds entre lignes parallèles; le dit lot est situé à une distance de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de l'encoignure des rues Robin et Camp. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence cottage, connue par le No 424 rue Camp.

2° Un certain morceau de terre dans le même district et ilet immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus désignée par la lettre "D" sur le plan susdit et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 ligne sur la ligne du fond du lot "B" et la même dimension sur l'autre ligne du côté près la rue Magasin le divisant du lot "C" sur le dit plan et 6 pieds 10 pouces et 5 lignes sur chacun des deux autres côtés vers les rues Robin et Terpsichore respectivement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans de terme, avec des billets garantis par hypothèque et privilège et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à compter du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses usuelles de garantie, de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887. 10 pour cent seront requis du montant de son adjudication.

Actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 avril—24,30—mai 7,14,21.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 23ème jour d'avril 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Philas Jane Elvin vs. John Wotts, son mari—No 20,572—Division A.

Sur motion de J. N. Wolfson, Esq., avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant considérés.—Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut, ici enregistré le 19 avril 1887, soit maintenant confirmé et rendu final et que, en conséquence, il y ait jugement en faveur de Philas Jane Elvin, plaignante, et contre John Wotts, son mari, reconnaissant ses droits et privilèges sur sa propriété et décrétant une séparation d'acquets et gains et de dissoudre la communauté existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 23 avril 1887.
Jugement signé le 28 avril 1887.
(Signé:) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce deuxième jour de mai de l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt sept.
(Sceau.) M. A. McDONNELL,
12mai—12,22,30—14juin. Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RESIDENCE TRES AGREABLE

Rue Marais, entre Kerlerec et Columbus,

AVEC UN GRAND TERRAIN.

TROIS GRANDS LOTS VACANTS

Faisant face à la rue Kerlerec, entre Marais et Villeré.

Mme M. Constance Séré, Veuve de L. Séré, et autres contre Frank E. Bernard, subrogé-tuteur, et autres.

POUR UN PARTAGE.

No 20,085, Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 16 rue Royale—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, conformément à un jugement rendu le 5 avril 1887, signé le 13 avril 1887 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, seront vendues à l'encan les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus, désigné par la lettre A sur une esquisse faite par Edgar Pilié, architecte, en date du 25 février 1887. Le dit lot mesure 70 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 147 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles comprenant les dépendances qui consistent en une cuisine et autres dépendances qui en ce moment sur le lot attenant B et qui seront transportées et vendues avec ledit lot A. L'acquéreur du lot A devra les y transporter à ses frais dans les 15 jours qui suivront l'exécution de l'acte de vente.

Les améliorations comprennent un vaste cottage avec galerie tout autour de six pieds de largeur, il s'y trouve deux salons avec double arche, salle à manger et 3 grandes chambres à coucher, cabinet et office, souvent cave, chambre à bain, 2 citernes, waterworks, lieux d'aisance, etc., grande cour briquetée, joli jardin devant et sur le côté divers et arbres fruitiers ainsi que d'autres arbres donnant de l'ombrage tels que pruniers, orangers, magnolias, etc.

2° Un terrain dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus désigné par la lettre B, et mesurant 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de façade rue Kerlerec, sur une profondeur de 146 pieds 10 pouces et 7 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Marais et 151 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus proche de la rue Villeré, le séparant du terrain C et 30 pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur sur l'arrière plan.

3° Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus contigu au terrain B, et désigné par la lettre C sur le dit plan. Il mesure 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de façade rue Kerlerec, 151 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur sur le côté le plus proche de la rue des Marais le séparant du terrain B, et 155 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain marqué D sur le dit plan, et 30 pieds 2 pouces 6 lignes de largeur derrière.

4° Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus contigu au dit terrain C, et désigné par la lettre D sur le dit plan. Il mesure 30 pieds 7 pouces 3 lignes de façade rue Kerlerec, 155 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur du côté le plus proche de la rue Marais le séparant du dit terrain C, 160 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche du terrain E, et 30 pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière.

5° Un terrain dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus touchant au lot D et mesurant 9 pieds 1 pouce de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 160 pieds 2 pouces et 3 lignes sur le côté le plus près de la rue Marais, le séparant du lot D, 161 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne et 8 pieds 11 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond. Le tout de cette propriété est la conformément au dit plan d'Edgar Pilié, architecte.

Conditions—Un tiers du prix de son enchère ou plus pour du comptant et le reste à un crédit d'un et deux ans représenté par des billets d'acquéreurs divisés en coupons comme il sera requis par le vendeur et portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la date et devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété respectivement vendue. Les taxes dues et exigibles de 1887 seront assumées par l'acquéreur en addition du prix de son adjudication, que les actes de vente seront passés pardevant Edgar Grima, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans et sera fait contenant les clauses de 5 pour cent d'honoraire d'avocat, l'assurance et le transfert de la police au vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties par le vendeur.
23avril—23 30—7 14 21 28mai

Magasin et Maisons de Résidence de Valeur

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Coin des rues Baronne et Félicité.

No 221 rue Trémé, entre Ursulines et St-Philippe—Jolie maison de résidence à deux étages avec mansarde.

No 223 rue Trémé, entre Ursulines et St-Philippe—Une maison double en bois, à un étage.

30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Succession de Mme Vve Victor Cherbonnier, née Marie Thérèse Conand.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,735.

Ernest F. Cherbonnier et al.

—vs.—

Camille B. Cherbonnier et al.

No 19,735.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No 46 rue Royale—SAMEDI, 28 mai 1887 à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 mars 1887, et en vertu de deux ordres signés le 20 avril 1887 par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St André, et formant l'angle des rues Félicité et Baronne. Il mesure 28 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Baronne, sur 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière, sur 120 pieds 4 pouces du côté opposé.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois au coin des rues Baronne et Félicité, convenable pour magasin; une autre bâtisse adjacente ayant 3 chambres, enfin une troisième bâtisse adjacente, ayant 8 chambres, citernes, lieux d'aisance, etc., à chaque propriété. La susdite propriété est vendue sujette à un bail à Thos McMahon à raison de $20 par mois expirant le 30 septembre 1887.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Trémé, Ursulines, St Philippe et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Trémé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, désignée par le numéro municipal 221 rue Tremé, ayant au rez de chaussée corridor, deux chambres, salle à manger et cabinet, même distribution au premier étage et une grande chambre et trois cabinets dans la mansarde, galerie de devant à chaque étage, une cuisine en bois à deux étages converte en ardoises attenant au corps de logis principal, avec 4 chambres, caves, water works, lieux d'aisance, cour en briques, etc., etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Tremé, St Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises avec quatre chambres, galerie et cabinet dans le corps principal, une cuisine à deux étages avec quatre chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal 223 rue Tremé.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste, s'il y a, en un crédit de un an et doit être représenté par des billets d'acquéreur, garantis par hypothèques et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, les dits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final avec les clauses usuelles d'assurance non aliénation et honoraire d'avocat seront fixés à raison de 10 pour cent sur le montant saisi et les acquéreurs assumeront, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais des acquéreurs.

Aussi,

A la même heure et au même endroit ci-dessus désigné, en vertu et conformément au même jugement et deux ordres ci-dessus décrites et pour le compte de la même affaire. Il sera vendu 30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Conditions—Comptant avant transfert.
23avril—23, 30—mai 7, 14, 21, 28.

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Carondelet, entre Harmonie et Plaisance.

Succession de Nicolo Migliore.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,883.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juin 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 10 mai 1887, je procéderai à la vente de tous les droits, titres et intérêts du défunt étant 25/32 dans la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, dépendances et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmonie et Plaisance. La dite portion de terre commence à une distance de 49 pieds 6 pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Plaisance et mesure 45 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du côté le plus près de la rue Plaisance puis à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Harmonie 63 pieds 11 pouces et 4 lignes, puis à un angle droit s'étendant parallèlement avec la rue Carondelet et vers la rue Plaisance 17 pieds 3 pouces et 3 lignes, puis à un angle droit sur une ligne s'étendant parallèlement avec la rue Harmonie 125 pieds 4 pouces à la rue Carondelet jusqu'à l'endroit où le terrain commence. La dite portion de terre étant composée du lot original No 5 et une partie des lots Nos 6 et 8.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18mai—18 21 28 juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 6,912.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juin 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 17 mai 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro 19, borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et mesurant conformément au dit plan 32 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite ou de procès pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1 mai—1 21 28—4 11 18 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 1me District.

Coin des rues Jackson et Howard.

Succession de Patrick Michael et John Sullivan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 20,753.

VENTE A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 18 juin 1887 à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 14 mai 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Howard, Philippe et [illegible], formant l'encoignure des rues Jackson et Howard et mesurant 27 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds et de face à la rue Howard entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite ou de procès pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant [illegible], notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 mai—14 21 28 mai 4 11 18 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété charmante dans le Sixième District.

Succession d'Ezra Le Blanc, veuve d'Ambroise Grabert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 18,780.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 18 juin 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins entre Gravier et Natchez, et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 5 mai 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Levée, Jersey, Valence et Bordeaux, désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan déposé à l'étude de [illegible] Stack, notaire, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

2. Un certain lot, avec ses améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans l'ilet borné par les rues Levée, Bordeaux, Valence et Jersey, désigné par la lettre A, sur un plan de A. G. Blanchard, en date du 23 avril 1874, la dite portion de terre mesurant commencement au dit plan 24 pieds 4 pouces de face sur la ligne de séparation dans le fond des lots 23 et 21, 50 pieds de face sur la ligne de séparation vers la rue Levée, 150 pieds sur la ligne de séparation vers la rue Levée et 44 pieds 4 pouces sur la ligne de séparation vers la rue Bordeaux, la dite portion de terre étant composée avec la partie du fond des lots désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan de H. C. Moss, [illegible] Le tout de la propriété ci-dessus décrit dont étant vendu ensemble.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 18

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lawrence Finn, décédé.

BATISSE DOUBLE EN BOIS, No 309 rue Lafayette;

BATISSES,

Encoignure des rues Bienville et Rendon.

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, daté le 22ème jour du mois d'avril 1887 dossier No 20,516 pour le compte de la succession de Lawrence Finn, décédé, à l'enchère publique il sera vendu—

Maison double de résidence.

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Howard et Freret, mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Lafayette à peu près la même largeur sur le fond, sur une profondeur de 106 pieds 9 pouces sur la ligne du côté de la rue Howard, et environ 106 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Freret, le tout plus ou moins, et désigné comme le lot No 4.

Les améliorations comprennent une maison double de résidence en bois, ayant trois chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., portant le No 309 de la rue Lafayette.

Coin des rues Bienville et Rendon.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Rendon et l'avenue Hagan, désigné par le No 9, mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent quelques vieilles bâtisses en bois, écurie, hangars, citernes, etc.

Termes et conditions—Comptant sur le transfert des titres; 20 pour cent devant être payés comptant au moment de l'adjudication. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes pour l'année 1887.

Actes de vente pardevant Géo. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 avril—mai 1 8 15 22 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage pour résidence No. 139 rue Constance,

entre les rues Terpsichore et Robin.

Succession J. Povey Wilson, décédé.

Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 3 décembre 1886, et signé le 9 décembre 1886, Dossier No 18,593 dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Terpsichore et Robin, désigné par le No A, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, toit en ardoises avec attic, connu sous le numéro 139 rue Constance et ayant un corridor et quelques 8 ou 10 chambres en tout, citerne, hangar, etc.

Le tout conformément à un plan de MM. Williams et Patton, architecte et voyer, lequel plan peut être vu à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payables comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 avril—26—mai 1 8 15 22 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catherine Cain, née Grant.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 20,491.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—JEUDI 2 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, daté le 27 avril 1887 il sera vendu la propriété décrite ci-après appartenant à la dite succession, à savoir:

Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, du côté nord de la rue St Claude, entre l'avenue Washington et la rue Musique, mesurant 38 pieds 3/4 de pouce de face à la rue St Claude sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles plus ou moins.

Conditions.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 et au-dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant d'adjudication.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3mai—3 7 14 21 28 juin 2

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District,

Rue Bagatelle, entre Joséphine et Solidelle.

Succession de Barthélemy Latapie.

Dossier No 20,549

A l'enchère publique.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 29 avril 1887, dossier No 20,549 pour le compte de la susdite succession il sera vendu—

Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues St Antoine, Bagatelle, Joséphine et Solidelle, mesurant 32 pieds de façade rue Bagatelle sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de Stewart & Hoffman, voyers, daté [illegible] 1887.

Les améliorations comprennent une maison cottage portant le No 611 rue Bagatelle.

Conditions. Dix pour cent comptant au moment de la vente pour l'assurer.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1887.
1 mai—1 14 21 28—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henderson Carter et Mary Jane Jones son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 19,848.

PAR MATHER & HOMES. WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 22 avril 1887, Dossier No 19,848 pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu:—

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp, Jena, Dryades et Bacchus, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles conformément à un plan fait par Stewart et Hoffman, voyers en date du [illegible] avril 1887. Les améliorations comprennent une maison cottage.

Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, incluant les taxes de 1887.
24avril—24 mai 3 10 17 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième district, sur la rue Burthe entre Madison et Dublin. Succession de Jacob Baltz et Magdalene Mitchell, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,821, [illegible]

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—SAMEDI 4 juin 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, D, en date du [illegible] avril 1887, Dossier No 20,821, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

Un lot de terre de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Madison, Burthe et Dublin mesurant 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles conformément à un plan fait par Stewart & Hoffman, voyers, en date du [illegible] avril 1887.

Les améliorations comprennent une maison cottage.

Conditions—Comptant. 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. H. Dowling, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes de 1887.
[illegible] 4 mai—4 11 21 28—4 juin

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR WARREN HOMES encanteur—MERCREDI 29 juin 1887 à 2 heures p. m. à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District rendu le 27 mai 1887 dans l'affaire intitulée succession de H. M. A. L. M. Hyams dossier No 33[illegible] de cette Cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante, à savoir:

Un morceau de terre situé dans la paroisse Rapides dans l'Etat, étant le quartier sud-ouest du quartier sud-ouest de la section 1, township 5 nord du rang 4 ouest du district sud-ouest de la Rivière Rouge, contenant 40—59 100 acres.
28 mai—1 fois par semaine pendant 30 jrs

PAR WARREN HOMES, encanteur—SAMEDI 11 juin 1887 à la Bourse d'encan de l'Arcade à 2 heures p. m. après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E dans l'affaire intitulée Succession de Eagle Burt, No 20,333 du dossier de ladite Cour, sera vendu à l'enchère publique pour du comptant:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Mesique, Remparts et St Claude. Il mesure au pied français trente un pieds huit pouces et six lignes de façade rue Lafayette sur soixante dix pieds deux pouces et neuf lignes de profondeur.

L'acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur. 11 mai

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE

LA MAISON FORESTIER,

Au coin des rues Esplanade et White.

Succession de Mme A. L. Gabier, épouse de E. Forestier.

No 14,624—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 25 juin 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 mars 1887, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, etc., y appartenant, situés dans le 3ème district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Laharpe, White, Septième et Washington, mesurant 1-2 pieds 4 pouces et 5 lignes de façade rue Esplanade, 283 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et de façade rue White, 173 pieds 1 ligne à l'arrière faisant face à la rue Lepage et 310 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Septième et se composant des terrains de 3 à 14 inclusivement d'après un plan de E. Pilié daté du 26 mars 1881 et annexé à un acte de vente du 20 mai 1881 pardevant E. Grima, notaire.

Les améliorations comprennent la résidence élégante qui s'y trouve connue comme la demeure de M. Forestier.

Conditions—1/4 ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de la présente année, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets seront garantis par hypothèque. Les améliorations seront assurées contre la perte par l'incendie, pas moins que le montant des susdits billets, et la police transférée au vendeur ou aux futurs détenteurs des billets.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Guyol, notaire. Dix pour cent seront déposés au moment de l'adjudication.
24mai—24 28 juin 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de neuf warrants de drainage se montant à $12,000.

Fred Wing vs W. C. Raymond et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,851—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 31 mai 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Neuf warrants de drainage datés Département des Comptes Publics Nouvelle-Orléans 6 juin 1876. Huit des dits warrants sont numérotés de 331 à 338 inclusivement, chacun pour la somme de cinq mille dollars, et un numéroté 339 pour la somme de deux mille dollars, faisant un total de quarante deux mille dollars, tirés par l'Administrateur des Comptes Publics sur l'Administrateur des Finances et par lui acceptés et en faveur de et endossés par W. Van Norden, transféré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 mai—20 24 28 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. Lopez vs ses créanciers—No 19,879—Division—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Frederick Lopez insolvable soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MERCREDI 1er jour de juin 1887 à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de fixer les termes et conditions de vente des propriétés appartenant au dit Frederick Lopez et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1887.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
20 mai—3f en 10 j

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux: No 73 [illegible]

NOUVELLE[illegible]
SAMEDI, 2[illegible]

Ventes de Pr[illegible]

TAXES

L'Etat de la [illegible] contribuables [illegible] d'Orléans, [illegible]

En vertu de l'autorité [illegible] Constitution et les lois [illegible] je vendrai à la porte [illegible] Cour où siège la Cour [illegible] paroisse d'Orléans [illegible] la lot pour les ventes [illegible] onze heures du matin, [illegible]

[illegible]

FEUIL[illegible]

No 10

LE S[illegible]

La Roch[illegible]

PAUL SA[illegible]

[illegible]

— Je ne dis pas [illegible] Georges. Allons [illegible] vous de bonne [illegible] riches [illegible] avez vous [illegible] moi de dépenser [illegible] la cassette que vous [illegible] placée dans un [illegible]

— Ah! [illegible]

Voilà que tu [illegible]

Eh! laissez [illegible] n'est ce pas, c'est [illegible] promettez!

—Soit [illegible] demain de [illegible]

—Et elle les [illegible]

—Patience! [illegible] temps d'emporter [illegible]

—J'ai idée que [illegible] Boussoir, père, j'ai [illegible] blez pas

Georges [illegible]